



Politique d'accessibilité



Contenu

1	Engagement de Payworks	4
2	Application	4
3	Directives	4
	3a Service à la clientèle	4
	3b Information et communication	4
	3c Emploi	5
	3d Conception des espaces publics	5
4	Formation	5
5	Révision et rétroaction	6

1 - Engagement de Payworks

Payworks Inc. (ci-après « Payworks » ou la « Société ») s'engage à identifier et à prendre les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles à l'accessibilité en respectant les principes d'indépendance, de dignité, d'intégration et d'opportunité équivalente pour toute personne.

Dans le cadre de cet engagement, nous avons à cœur d'offrir aux personnes ayant une incapacité les mêmes opportunités et conditions d'accessibilité en termes de service à la clientèle, d'information et de communication, d'emploi et d'utilisation des espaces publics au sein de Payworks.

2 - Application

La présente politique s'applique à tous les employés, bénévoles et à toute tierce partie qui exercent des activités au nom de Payworks. La présente politique vise à affirmer l'engagement de Payworks envers l'accessibilité et à satisfaire aux exigences de la législation provinciale applicable en matière d'accessibilité et de droits de la personne.

3 - Directives

3a – Service à la clientèle

Payworks s'engage à offrir un service d'excellence à tous ses clients, y compris aux personnes ayant une incapacité, et établira et mettra en œuvre des politiques et directives relatives à l'accessibilité. Lorsque l'accès à nos biens, services ou installations présente un obstacle, nous nous efforçons de proposer d'autres solutions pour faciliter l'accessibilité à nos clients ayant une incapacité.

Pour obtenir plus d'informations sur la façon dont nous proposons un service à la clientèle accessible, veuillez consulter la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de Payworks sur payworks.ca, ou contactez l'équipe accessibilité à l'adresse accessibility@payworks.ca.

3b – Information et Communication

Sur demande, Payworks prendra les mesures nécessaires pour proposer des formats et des supports de communication accessibles aux personnes ayant une incapacité en temps opportun. Payworks s'entretiendra avec les personnes concernées afin de déterminer la meilleure façon de répondre à leurs besoins en matière d'information et de communication. Cela inclut les informations accessibles au public sur nos biens, services et installations, ainsi que les informations d'urgence accessibles au public.

Payworks mettra en place des processus de rétroaction accessibles sur demande. Nous proposons ou faisons en sorte de proposer des formats et des supports de communication accessibles lorsque nous recevons ou répondons à des commentaires.

3c – Emploi

Payworks établira et mettra en œuvre des politiques et des directives qui soutiennent des pratiques accessibles en matière d'emploi pour les employés potentiels et actuels ayant une incapacité. Payworks veillera à l'accessibilité pendant toutes les phases du cycle d'emploi, y compris le recrutement, la gestion de la performance, le redéploiement et le développement de carrière. Payworks établira et mettra en place un processus d'élaboration de plans d'aménagement individuels pour les employés ayant une incapacité.

Payworks informera l'ensemble des candidats, des candidats retenus et des employés des aménagements disponibles et collaborera avec chacun d'entre eux pour proposer des aménagements mutuellement acceptables. Les employés de Payworks seront informés de toute politique ou directive relative à l'accessibilité dès que possible après leur prise de poste et en cas de changement important.

Payworks veillera à proposer des formats et des supports de communication accessibles concernant les informations nécessaires à l'exercice des fonctions d'un employé et les informations généralement accessibles aux employés sur le lieu de travail, y compris les supports de formation. Nous nous entretiendrons avec chaque employé pour déterminer la pertinence d'un format ou d'un support de communication accessible.

Payworks fournit des informations personnalisées sur les interventions d'urgence sur le lieu de travail aux employés ayant une incapacité lorsqu'ils ont eux-mêmes signalé qu'ils avaient besoin d'aménagements personnalisés, ou lorsque Payworks est informé de la nécessité de procéder à des aménagements. Les plans d'intervention d'urgence personnalisés ne seront communiqués à aucun tiers, sauf accord préalable et à l'exception des personnes désignées pour aider et représenter d'autres personnes en cas d'urgence.

3d – Conception des espaces publics

Payworks se conformera à toute norme de conception accessible exigée par la législation applicable à ses espaces publics nouvellement construits ou réaménagés.

4 - Formation

Payworks propose une formation à tous les employés et aux personnes exerçant des activités au nom de Payworks sur la législation relative à l'accessibilité et aux droits de la personne, ainsi que sur nos politiques et directives relatives à l'accessibilité. La formation sera proposée dès que cela est raisonnablement possible après la prise de fonction d'un employé, et lorsque des changements importants seront apportés aux politiques et directives relatives à l'accessibilité.

Payworks tiendra un registre des formations, contenant les dates de formation et le nombre d'employés qui ont participé à la formation.

5 - Révision et rétroaction

Payworks s'engage à développer des politiques et procédures qui respectent et garantissent la dignité et l'indépendance des personnes ayant une incapacité. Aucun changement ne sera appliqué à la présente politique sans que les répercussions sur les personnes ayant une incapacité ne soient envisagées. La présente politique sera évaluée et révisée de temps à autre afin de respecter la législation sur les droits de la personne, ainsi que les lois ou les normes en matière d'accessibilité.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant la présente politique ou nos initiatives en matière d'accessibilité. Les commentaires sur la présente politique et les mesures d'accessibilité de la société sont les bienvenus. Comme indiqué ci-dessus, les commentaires peuvent être fournis par différents moyens et sous différentes formes. Pour toute question, en cas de problème ou pour nous faire part de vos commentaires, veuillez contacter notre équipe accessibilité :

Téléphone : (204)779-0537 x2762
(204)779-0537 x3820

Courriel : accessibility@payworks.ca

Adresse postale : ATTN: Accessibility Team Payworks Inc. 1565 Willson Place
Winnipeg, MB R3T 4H1

Les clients qui fournissent une rétroaction officielle recevront un accusé de réception de leur rétroaction, ainsi qu'une confirmation de toute action prise en conséquence en temps opportun.

Contenu intégral © Payworks Inc. Tous droits réservés.